

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2716

présenté par  
M. Moreau

à l'amendement n° 347 de Mme de Lavergne

-----

**ARTICLE 11**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« six mois »,

le mot :

« un an »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de laisser le temps au Gouvernement de mettre à niveau le dispositif Localim, notamment, à la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 11.